



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.cgteduc.fr

Vade-mecum sur l'apprentissage : méthodologie du tri social !

Pendant les congés d'été, le ministère a publié un nouveau vade-mecum "*Développer l'apprentissage à l'Éducation nationale*". Il décline les modalités de la mise en place de l'apprentissage dans les lycées.

Ce vade-mecum confirme la méthode autoritariste du Ministre. Les personnels et les Conseils d'Administration sont désormais dépossédés de leur pouvoir de décision : la consultation du CA n'est plus obligatoire pour ouvrir une Unité de Formation en Apprentissage (UFA). C'est le chef d'établissement qui décide seul de la signature d'une convention entre un CFA et l'EPL. L'autonomie des établissements devient toujours plus l'autonomie des chef-fes. Le Rectorat établit la carte des formations initiales par apprentissage tant pour les EPLE que pour les GRETA.

Pour la mise en œuvre, deux processus sont déterminants : la mixité des parcours et des publics et l'individualisation des parcours.

Le vade-mecum est censé en donner les modalités. Il définit l'organisation du mixage des parcours et des publics, imposant la cohabitation dans la même classe d'élèves, d'apprenti-es et de stagiaires de la formation continue. On y découvre que l'apprentissage devient la pierre angulaire de toute l'organisation. L'emploi du temps des apprenti-es, par exemple, détermine l'emploi du temps des scolaires. L'individualisation des parcours, avec positionnement de chaque entrant, implique la modularisation des apprentissages et leur validation par blocs de compétences. Des accueils en cours d'année sont prévus, les entrées et les sorties permanentes vont se généraliser.

Le résultat en sera clairement un alourdissement de la charge de travail pour tous, une dégradation des conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

Actant qu'une « *certaine flexibilité des services sera à prévoir* », c'est une attaque directe du statut des PLP et de leurs services hebdomadaires. La menace d'annualisation et la remise en cause des 18h hebdomadaires, que nous dénonçons, se confirme.

Le vade-mecum valide la redéfinition du rôle de l'enseignement professionnel dans les lycées : celui de procéder au tri et à la sélection pour l'entrée en apprentissage. C'est un changement radical du sens du métier des PLP !

Cela ne fait que confirmer le coup de force du ministère, alors que toutes les études sérieuses montrent que l'apprentissage n'est pas une meilleure voie d'insertion et reste une voie discriminante,

Pour la CGT Educ'Action le service public d'éducation sous statut scolaire reste le seul garant de l'égalité d'accès pour tou-tes à une formation professionnelle de qualité permettant de s'insérer durablement ou de poursuivre des études !

Montreuil, le 4 septembre 2019